

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire

Séance plénière

AVIS

Date : 2 juillet 2014

Objet : Renforcement des digues de protection
contre la mer
Lagune de la Belle-Henriette
Etude réglementaire

Avis : **Réservé**

Contexte

Le secteur de la Belle Henriette a été touché lors de la tempête Xynthia provoquant des dégâts d'ouvrages, une érosion du cordon et une submersion marine de la lagune.

Un programme de réparation « d'urgence » est mis en œuvre afin « d'assurer la sécurité des personnes avant les marées d'équinoxe de printemps et d'automne » (Arcadis, 2014).

Une présentation a été réalisée devant le Conseil Scientifique des Réserves du Sud Vendée en date du 24 mars 2014.

Le dossier est présenté par le bureau d'étude Arcadis, missionné par les communes de la Faute-sur-mer et de la Tranche-sur-mer. Il présente les travaux projetés de renforcement des digues se situant dans la réserve naturelle nationale de la « Lagune de la Belle Henriette ».

Concernant l'analyse physique du système, le dossier donne des éléments de situation, d'état initial, argumente et décrit le projet puis analyse les effets de ce dernier et les mesures de compensation envisagées.

Ce dernier est bien documenté et illustré (cartographie correcte). On peut regretter le manque de photos des manifestations d'érosion ou encore de ce qui est qualifié de « couloirs de déflation » (Caoudeyre ?). On aurait souhaité plus de renvois à des références bibliographiques. Les figures 34-37 p. 77 peuvent du fait de la sémiologie utilisée porter à confusion (rouges).

Plus globalement, on peut regretter le manque de précisions scientifiques. Ainsi lorsque le rapport évoque l'évolution en l'absence d'intervention humaine, il fait référence à un recul du trait de côte dans le secteur (ref. à une hypothétique photo-interprétation ?) et il renvoie à l'étude de DHI de 2007 pour laquelle il n'est pas donné les volumes de transits et qui à notre sens ne constitue pas la bonne échelle d'analyse.

De plus, les auteurs utilisent pour les scénarii de travaux, une analyse multicritère (p.78) dont on aurait aimé avoir le détail. De même pour l'enjeu « sécurité » il est fait référence à des modélisations non citées. Les appréciations pour les critères proposés ne sont pas totalement satisfaisantes comme d'ailleurs pour l'enjeu économique dont on ignore presque tout (p.79). On regrette aussi l'approximation sur le coût du rechargement (*Ces enjeux ont pu être qualifiés, mais il n'a pas toujours été possible de les quantifier et encore moins de les monétariser.*). Le plus étonnant est la conclusion de la page 80, qui porte à s'interroger sur la pertinence des scénarii (*aussi défavorable puisqu'il conduirait à la disparition de la lagune*).

Enfin, au regard de ces différents éléments, il est proposé un projet de confortements avec des créations de digues sur la plupart des secteurs à une cote de +5,70m NGF ce qui est somme toute une course à l'artificialisation pour certains enjeux dont on pourrait discuter la pertinence (justification de la cote et présentation de variantes)

Concernant les aspects faunistiques et floristiques, ce projet a été soumis au conseil scientifique des réserves du Sud Vendée le 24 mars 2014 et a fait l'objet d'un premier avis.

Ce dernier a émis un avis réservé au regard :

- du manque d'information précise sur les surfaces finalement impactées par les aménagements au sein du périmètre de la RNN
- l'insuffisance de proposition de mesures d'accompagnement et de compensation et le fait que certaines mesures proposées n'aient aucun lien avec la nature des travaux envisagés
- que la présence réelle d'ouvrages existants sur certaines portions reste parfois à démontrer, au minimum à justifier (en fournissant les actes administratifs éventuels correspondants)
- que le tracé des projets de restauration de certains ouvrages, comme sur le Platin, pourrait être plus discuté et argumenté
- que l'élargissement de l'embase des digues pourrait être pris sur les propriétés privées plutôt que sur le périmètre de la RNN
- que les restaurations ou créations d'ouvrages ne doivent pas être un prétexte à des aménagements supplémentaires disproportionnés ou incompatibles avec le décret de la RNN et les objectifs de conservation
- que l'étude proposée n'apporte que trop peu d'informations sur les invertébrés.

Le CSRPN prend note des premiers éléments de réponse proposés et ajoutés au dossier.

L'analyse environnementale, synthèse des enjeux floristiques et faunistiques, permet d'appréhender la richesse des zones impactées. Les données seront à compléter sur l'ensemble des phases à venir aussi bien pour des espèces déjà répertoriées (actualisation des données) que pour des groupes très peu appréhendés (invertébrés).

Concernant le programme d'aménagement, il apparaît au regard des propositions effectuées que ces travaux risquent d'avoir un impact significatif sur la faune (Pelobate cultripède) et d'altérer un cortège important de plantes protégées du haut de dune.

Le programme ne donne que peu d'éléments sur la recherche de modes d'évitements ou de réduction des impacts (excepté sur un tronçon enlevé où il apparaît qu'une simple relocalisation des activités permet d'éviter les travaux). Une analyse avec plusieurs hypothèses d'aménagement en pesant les avantages et inconvénients de chaque option aurait été souhaitable. Plus généralement il apparaît au regard des quelques expériences en cours (Baie de l'aiguillon, Pays de Monts) que la fait d'associer des gestionnaires d'espaces naturels dès cette première phase de projet permet d'envisager des ajustements parfois minimes en terme de travaux mais qui sont essentiels à la conservation de certaines espèces.

A ce titre le CSRPN propose qu'un groupe pluridisciplinaire (associant géomorphologues, botanistes, entomologistes, ...) soit constitué. Ce dernier aura un rôle d'expertise et de validation des choix d'aménagement engagés sous la maîtrise du conservateur de la réserve naturelle au titre de la protection du patrimoine biologique.

Cette équipe devra valider la pertinence des choix techniques, ces derniers restant à argumenter. La dynamique générale du secteur est celle d'une dune pour laquelle la mobilité est essentielle à la création

d'une forme de biodiversité remarquable. La création de structures fixes au sein de ce complexe devrait profondément modifier ces « équilibres instables » nécessaires à la conservation des espaces littoraux.

Le projet pourrait ainsi devenir un exemple de gestion intégrée des problématiques de risques littoraux et de prise en compte des enjeux environnementaux sur des espaces dunaires atlantiques. A ce titre le CSRPN propose que lui soit restitué avant le lancement de chantier les premiers éléments de réponses apportés par le groupe d'experts constitué et pourra envisager des points réguliers sur l'avancement de ce projet.

En conclusion, nous proposons un avis réservé concernant ce dossier, sous réserve d'apporter des précisions aux points évoqués ci-dessus. L'édification de structures anthropiques allochtones au sein d'une Réserve Naturelle Nationale (considérée comme un moyen de protection fort des espèces et des habitats) mériterait une analyse plus fine des enjeux, des objectifs et des aboutissants du programme. Le CSRPN propose donc que le conservateur de la réserve naturelle soit associé et référencé durant l'ensemble des phases du programme et puisse ainsi rendre compte au CSRPN du bon état de conservation de l'espace aujourd'hui protégé de la «Lagune de la Belle Henriette ».

Le président du CSRPN



Jan-Bernard BOUZILLE